



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Secrétariat général

Réponse commune de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, et de Monsieur le Ministre de l'Économie, Franz Fayot, à la question parlementaire n°5451 du 3 janvier 2022 de l'honorable Député, M. Gusty Graas

- Ni le Ministère des Affaires étrangères et européennes, ni le Ministère de l'Économie n'ont été contactés par une entreprise qui serait concernée par ces développements et n'ont connaissance d'un impact éventuel sur des entreprises luxembourgeoises.
- La Lituanie n'a pas abordé avec ses partenaires européens sa décision d'autoriser l'ouverture d'un tel bureau. Cette décision, et la réaction du Gouvernement chinois, furent cependant l'objet de discussions *a posteriori* au sein du Conseil européen et du Conseil des Affaires étrangères de l'Union européenne.
- En raison du fait que les mesures prises par les autorités chinoises contre la Lituanie affectent le marché unique, l'Union européenne a lancé le 27 janvier 2022 une procédure devant l'OMC.
- Les Etats membres ont exprimé leur solidarité avec la Lituanie, et ce dossier constitue désormais une question importante dans les discussions sur les relations UE-Chine. L'Union européenne est en contact avec les autorités chinoises pour clarifier la situation concernant les blocages de biens en provenance de la Lituanie.

Luxembourg, le 2 février 2022

Ministère des Affaires étrangères et européennes

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes

(s.) Jean Asselborn